

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n° 25/PSH 282**

**Portant sur la modification de la circulation et du stationnement rue du Commandant Le Conniat (portion comprise entre la rue de la Marne et le parking de la salle de l'Espérance) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le lundi 16 juin 2025, à l'occasion des travaux de modification d'un branchement électrique.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEU  
VU Le Code de la Route,  
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU La demande de l'entreprise SADE-CGTH

**Considérant que par mesure de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules seront modifiés rue du Commandant Le Conniat (portion comprise entre la rue de la Marne et le parking de la salle de l'Espérance) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le lundi 16 juin 2025, à l'occasion des travaux de modification d'un branchement électrique.**

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue du Commandant Le Conniat (portion comprise entre la rue de la Marne et le parking de la salle de l'Espérance) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le lundi 16 juin 2025, à l'occasion des travaux de modification d'un branchement électrique.
- ARTICLE 2 :** Le sens de circulation sera modifié et mis en place par les services techniques sur la rue de la Marne (portion comprise entre le bd Foch et la rue du Commandant Le Conniat) pour faciliter l'accès à la Mairie).
- ARTICLE 3 :** Une déviation des véhicules légers sera instaurée et mise en place par les services techniques, par la rue de la Marne, rue Poincaré et rue Pasteur le lundi 16 juin 2025.
- ARTICLE 4 :** Une déviation des BUS et des PL en direction du Port sera instaurée et mise en place par les services techniques, par la rue Adjudant-Chef Cadot, rue du Maréchal Joffre, rue Georges Clémenceau à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le lundi 16 juin 2025.
- ARTICLE 5 :** Un double sens de circulation sera instauré et le stationnement sera interdit pour faciliter l'accès aux riverains et mis en place par les services techniques sur la rue rue du Commandant Le Conniat (portion comprise entre la rue Pasteur et le parking de la salle de l'Espérance) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le lundi 16 juin 2025.

Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.

**ARTICLE 6** : L'arrêt BUS des Tennis à SAINT QUAY PORTRIEUX sera supprimé le lundi 16 juin 2025.

**ARTICLE 7** : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

**ARTICLE 8** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 9** : Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 04 Juin 2025.



Le Maire,  
Thierry SIMELIERE.